



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL

Juin 2024

Chapitre 1 : Conditions de Licence de Logiciel

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL (« **CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL** ») RÉGISSENT L'UTILISATION DES LOGICIELS CONCÉDÉS SOUS LICENCE VIA AVAYA OU UN PARTENAIRE DE DISTRIBUTION AVAYA. EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU UTILISANT LE LOGICIEL, L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE QUE LES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL CRÉENT UN CONTRAT CONTRAIGNANT ENTRE L'UTILISATEUR FINAL ET AVAYA. SI L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE LES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, L'UTILISATEUR FINAL DÉCLARE AVOIR LE POUVOIR DE LIER LADITE ENTITÉ AUX PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DU LOGICIEL.

A. Portée : Les présentes Conditions de Licence de Logiciel s'appliquent à toute personne qui télécharge, installe et/ou utilise le Logiciel et/ou la documentation, sauf dans la mesure où : (i) l'Utilisateur Final a obtenu le Logiciel sous licence auprès d'Avaya ou d'un Partenaire de Distribution Avaya et a conclu un contrat de licence écrit distinct avec Avaya ou avec un Partenaire de Distribution Avaya régissant l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur Final, signé dans les trois (3) ans précédant l'achat de la licence du Logiciel applicable, ou (ii) le Logiciel est accompagné d'une licence Shrinkwrap (d'adhésion par déballage), ou (iii) le Logiciel est régi par les Conditions de Tiers. Si le cas (i) ci-dessus se produit, cet accord prévaudra sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel. En ce qui concerne les Eléments Tiers régis par des conditions de licence Shrinkwrap (d'adhésion par déballage) ou toutes autres Conditions de Tiers, les conditions de licence Shrinkwrap ou les Conditions de Tiers priment sur tout contrat signé avec Avaya et sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel.

B. Concession de licence : Avaya concède à l'Utilisateur Final une licence ne pouvant faire l'objet d'un octroi de sous-licence, non exclusive et non transférable, pour utiliser le Logiciel et la Documentation associée obtenus auprès d'Avaya ou d'un Partenaire de Distribution Avaya, sous réserve du paiement des frais applicables, uniquement pour les besoins internes de l'entreprise de l'Utilisateur Final selon les capacités et fonctions indiquées, dans les limites fixées par les types de licences concernées décrits dans le document publié sur le site <http://support.avaya.com/LicenseInfo> (ou un site successeur) et sur les sites où le Logiciel a été initialement installé (sauf autorisation contraire de Avaya). Les licences concédées en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel peuvent être perpétuelles ou, si la licence est fournie dans le cadre d'un abonnement, la licence sera concédée pour une durée limitée spécifiée au moment de la commande ou dans la Documentation de l'abonnement. La Documentation ne pourra être utilisée qu'en support à l'utilisation autorisée du Logiciel associé. Les Logiciels installés sur des appareils portatifs, tels que des ordinateurs et des téléphones

portables, peuvent être utilisés en dehors du pays dans lequel le Logiciel a été initialement installé, à condition qu'il s'agisse uniquement d'une utilisation temporaire.

C. Droits de déplacement/transfert de licence : Nonobstant la limitation susmentionnée autorisant l'utilisation du Logiciel uniquement à l'endroit et/ou pays où il est initialement installé, l'Utilisateur Final peut déplacer les RTU pour certains Logiciels spécifiés d'un endroit à un autre conformément à la Politique de Portabilité des Licences. Si l'Utilisateur Final souhaite transférer des RTU à un autre Affilié : (i) l'Utilisateur Final devra en informer Avaya par écrit en précisant le nom et l'adresse du nouvel Affilié et Avaya pourra fournir une proposition ou un devis à cette fin, pouvant inclure des frais supplémentaires, et (ii) le nouvel Affilié devra accepter d'être lié par les Conditions de Licence de Logiciel d'Avaya et de signer un contrat de services de maintenance distinct pour ces nouveaux RTU ou étendant sa couverture de maintenance à ces nouveaux RTU.

D. Tous droits réservés : Avaya ou ses concédants de licence conservent la propriété du Logiciel, de la Documentation et de toutes modifications et copies afférentes. À l'exception des droits de licence limités expressément concédés dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel, Avaya ou ses concédants de licence se réservent tous les droits, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux et tous les autres droits de propriété intellectuelle, sur le Logiciel et la Documentation, ainsi que sur les œuvres dérivées, les modifications ou les copies de ceux-ci. Le Logiciel comprend des secrets commerciaux d'Avaya, de ses fournisseurs ou de ses concédants de licence, y compris, mais sans s'y limiter, la conception spécifique, la structure et la logique des programmes de Logiciel individuels, leurs interactions avec d'autres parties du Logiciel, à la fois internes et externes, et les techniques de programmation employées.

E. Clause de non-responsabilité : Aucune caractéristique de protection logicielle ne constitue une garantie contre les codes malveillants, les routines nuisibles et autres techniques et outils utilisés par les « pirates » informatiques et autres tierces parties pour créer des failles de sécurité. L'Utilisateur Final s'engage à notifier Avaya immédiatement dès qu'il a connaissance d'une utilisation non autorisée ou d'une violation de son nom d'utilisateur, mot de passe, compte ou abonnement. Il incombe à l'Utilisateur Final de s'assurer que ses réseaux et ses systèmes sont correctement protégés contre toute attaque ou intrusion non autorisée.

F. Restrictions générales de licence : L'Utilisateur Final n'est pas autorisé à : (i) décompiler, désassembler, pratiquer de l'ingénierie inversée, traduire ou pratiquer toute autre forme de décodage du Logiciel, sauf dans la mesure permise par la loi applicable ; (ii) modifier ou créer des œuvres dérivées, améliorations, adaptations ou traductions du Logiciel ou de la Documentation ; (iii) vendre, concéder des sous-licences, copier, louer, prêter, céder, transmettre ou transférer autrement le Logiciel ou la Documentation sauf autorisation expresse écrite d'Avaya, et toute tentative en ce sens est nulle et non avenue ; (iv) distribuer, divulguer, monétiser ou permettre l'utilisation du Logiciel ou de la Documentation, sous n'importe quel format, par n'importe quel service de partage de temps, bureau de service, réseau ou par n'importe quel autre moyen similaire comme l'hébergement ou cloud, sauf autorisation expresse écrite d'Avaya ; (v) autoriser tout tiers ou fournisseur de services, à l'exception des prestataires de maintenance agréés d'Avaya ou les Partenaires de Distribution d'Avaya agissant uniquement au nom et pour le compte de l'Utilisateur Final, d'utiliser ou d'exécuter toute commande de Logiciel facilitant la maintenance ou la réparation de tout produit ; (vi) accéder à un Logiciel ou à une partie de celui-ci, ou l'utiliser, sans l'autorisation d'Avaya ; (vii) permettre ou activer, ou permettre à d'autres d'autoriser ou d'activer toute connexion réservée à l'utilisation par Avaya ou les prestataires de maintenance agréés d'Avaya ou des Partenaires de Distribution d'Avaya ; (viii) publier les résultats de tout test exécuté sur le Logiciel ; (ix) divulguer, fournir ou mettre à la disposition d'un tiers tout secret commercial contenu dans le Logiciel ou la Documentation ; (x) utiliser le Logiciel dans un environnement virtualisé, sauf si cela est expressément autorisé par les présentes Conditions de Licence de Logiciel ; ou (xi) utiliser des mises à jour ou des copies supplémentaires du Logiciel au-delà des limites prévues au titre de la licence si vous

avez acquis ces droits dans le cadre d'un accord avec Avaya ; ou (xii) permettre à tout tiers ou inciter tout tiers à effectuer l'un des actes susmentionnés.

L'Utilisateur Final accepte de n'autoriser quiconque, à l'exception de ses employés autorisés, agents ou représentants ayant besoin d'utiliser les Logiciels ou la Documentation, à avoir accès au Logiciel ou à la Documentation (« Tiers Agréés »). L'Utilisateur Final accepte d'informer les Tiers Agréés des présentes Conditions de Licence de Logiciel et les oblige à s'y conformer. L'Utilisateur Final sera tenu pour responsable du non-respect, par l'Utilisateur Final ou une partie tierce autorisée, des présentes Conditions de Licence de Logiciel et devra indemniser Avaya pour tout dommage, perte, dépense, coût, notamment tous frais d'avocat ou de procédure, encourus par Avaya en raison d'un non-respect des conditions de cette section.

G. Notices de droit de propriété : L'Utilisateur Final accepte de conserver, tout en respectant le même format et emplacement, tous les avis de droit de propriété, marques, légendes et/ou logos d'Avaya et/ou des prestataires d'Avaya sur toutes les copies autorisées du Logiciel ou de la Documentation.

H. Copies de sauvegarde : L'Utilisateur Final peut créer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde archivées du Logiciel et de la Documentation.

I. Mises à jour : L'Utilisateur Final est autorisé à utiliser les mises à niveau du Logiciel sous réserve de disposer d'une licence valide pour utiliser le Logiciel d'origine et de s'être acquitté du paiement des frais applicables au titre de la licence ou d'autres frais auprès d'Avaya ou d'un Partenaire de Distribution d'Avaya.

J. Conformité : Avaya pourra inspecter et/ou auditer (i) à distance ou par tout autre moyen électronique raisonnable à tout moment et (ii) en personne pendant les heures normales de travail et sous réserve du respect d'un délai de préavis raisonnable, les livres, archives et comptes des Utilisateurs Finaux afin de déterminer le respect des Conditions de Licence de Logiciel par l'Utilisateur Final, notamment le respect des capacités d'utilisation des licences. Si le résultat de l'audit fait apparaître un manquement aux Conditions de Licence de Logiciel, l'Utilisateur Final doit payer à Avaya tous frais et redevances de licence applicables, sans préjudice des droits de résiliation par Avaya prévus ci-dessous. L'Utilisateur Final accepte de tenir un registre à jour concernant l'emplacement du Logiciel.

K. Fin de la Licence. Effet de la résiliation/expiration de la Licence : Si l'Utilisateur Final viole les présentes Conditions de Licence de Logiciel, et que dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande écrite d'Avaya d'y remédier, l'Utilisateur Final n'a pas remédié à toutes les violations des restrictions ou limitations des présentes Conditions de Licence de Logiciel, Avaya peut, avec effet immédiat, résilier les licences fournies à l'Utilisateur Final, sans préjudice des autres droits et recours dont Avaya dispose. Dans le cas d'une telle résiliation ou à l'expiration de la licence, quelle qu'en soit la raison, l'Utilisateur Final doit immédiatement détruire le Logiciel ou toute copie de celui-ci et tout support connexe en sa possession ou sous son contrôle et, à la demande d'Avaya, certifier de la destruction par écrit. Les dispositions qui, par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation, survivront à toute résiliation ou expiration des Conditions de Licence de Logiciel.

L. Conditions de Tiers et Éléments Tiers : L'Utilisateur Final peut choisir d'acheter des Produits Tiers et des Services Tiers auprès d'Avaya et, dans ce cas, l'Utilisateur Final reconnaît et accepte d'être lié par certaines Conditions de Tiers. En cas de conflit, les Conditions de Tiers prévalent sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel uniquement pour ces Produits Tiers et/ou Services Tiers. L'Utilisateur Final reconnaît également que certains Logiciels ou parties de ceux-ci peuvent inclure des Éléments Tiers. Les informations portant sur (i) le code source du système d'exploitation Linux distribué (pour les produits ayant distribué le code source du SE Linux) et (ii) l'identification des titulaires de copyright des Éléments Tiers sont disponibles dans les produits, dans la Documentation ou sur le site web d'Avaya à l'adresse <https://www.avaya.com/en/legal-third-party-terms/> (ou tout site successeur désigné par Avaya). Les Conditions de Tiers sont également disponibles sur le site web susmentionné. La licence

OSS applicable n'affectera pas de manière significative ou négative la capacité de l'Utilisateur Final à exercer les droits accordés sur le Logiciel concerné.

M. Protection du Logiciel et de la Documentation : L'Utilisateur Final reconnaît que le Logiciel et la Documentation sont des informations confidentielles d'Avaya et de ses fournisseurs, et contiennent des secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs. L'Utilisateur Final accepte à tout moment de protéger et maintenir le caractère confidentiel du Logiciel et de la Documentation, en leur accordant un degré de protection au moins équivalent à celui qu'il accorde à ses propres informations confidentielles et en mettant en place des mesures de sécurité raisonnables afin de protéger les secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs.

N. Traitement de données : Lorsque l'Utilisateur Final télécharge et/ou utilise le Logiciel, Avaya peut traiter certaines données relatives à l'Utilisateur Final, à son réseau et à son appareil, y compris des Données Personnelles (identité de l'utilisateur SSO, adresse e-mail, société, sites fonctionnels gérés, identité de l'hôte ou UUID, date d'enregistrement de la licence). Avaya préservera la confidentialité de ces données et ne les utilisera que dans la mesure nécessaire à l'exécution et pour garantir la conformité avec les Conditions de Licence de Logiciel. Les Données Personnelles ne seront partagées qu'au sein du groupe des Affiliés Avaya et ne seront transmises à des tiers (y compris des prestataires de services) que si cela est nécessaire aux fins susmentionnées. Avaya veillera à ce que toutes les exigences applicables en matière de protection des données soient respectées. Toutes Données Personnelles seront stockées uniquement pendant la période nécessaire au traitement mentionné plus haut ou si le délai légal de conservation nécessite une conservation prolongée rallongeant cette période. Pour plus de détails, veuillez consulter la section <https://www.avaya.com/en/privacy/statement/>. L'Utilisateur Final accepte d'informer toutes les personnes concernées par ce traitement de Données Personnelles par Avaya dans sa sphère de responsabilité pour le compte d'Avaya (par exemple, les employés, les sous-traitants, les prestataires de services) comme l'exige la législation applicable en matière de protection des données.

O. Activités à haut risque : Le Logiciel n'est pas conçu, fabriqué pour ou destiné à être utilisé dans des environnements requérant des conditions de sécurité intégrées, dans lesquels une erreur pourrait conduire à un décès, à des accidents et atteintes physiques ou à des atteintes et dommages à la propriété (« Activités à Haut Risque »). Le client assume le risque d'utilisation du Logiciel dans toute Activité à Haut Risque.

P. Conformité aux règles du commerce international : L'Utilisateur Final ne peut pas utiliser le Logiciel s'il est soumis à des sanctions américaines ou à des sanctions conformes aux lois imposées par les gouvernements du pays dans lequel l'Utilisateur Final acquiert le RTU ou utilise le Logiciel. L'utilisation du Logiciel est limitée à un usage commercial et non militaire. L'Utilisateur Final doit se conformer à toutes les restrictions d'importation, d'exportation et de réexportation des États-Unis et/ou d'autres pays qui peuvent s'appliquer aux biens, aux logiciels, à la technologie et aux services.

Q. Utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis : Le Logiciel est classé comme « logiciel informatique commercial » et la Documentation est classée comme « documentation de logiciel informatique commercial » ou « éléments commerciaux », conformément à l'article 48 CFR FAR 12.212 ou DFARS 227.7202 le cas échéant. Toute utilisation, modification, reproduction, communication, démonstration, présentation ou divulgation du Logiciel ou de la Documentation par le gouvernement des États-Unis est régie uniquement par les présentes Conditions de Licence de Logiciel et est interdite à l'exception de l'usage expressément autorisé par les présentes Conditions de Licence de Logiciel ; de plus, toute utilisation du Logiciel et/ou de la Documentation par le gouvernement constitue une acceptation de ces classifications et des présentes Conditions de Licence de Logiciel.

R. Confirmation : L'Utilisateur Final reconnaît que certains Logiciels peuvent contenir des programmations qui : (i) restreignent, limitent et/ou empêchent l'accès à certaines fonctionnalités, caractéristiques, ou capacités de ces Logiciels sous réserve du paiement par

l'Utilisateur Final des redevances liées à ces fonctionnalités, caractéristiques ou capacités ; ou (ii) suppriment ou archivent de façon périodique les données générées par l'utilisation du Logiciel et stockées sur l'équipement de stockage approprié si non sauvegardées sur un support de stockage alternatif après une certaine période ; ou (iii) peuvent reposer sur un service d'analyse tiers pour recueillir et générer des données utilisateur compilées pouvant permettre à Avaya d'améliorer les performances et les fonctionnalités des produits. Pour les données Google Analytics, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.google.com/policies/privacy/partners/> (ou tout site lui succédant qui sera désigné par Google). En acceptant les présentes Conditions de Licence de Logiciel et en continuant à utiliser le Logiciel, le service ou l'abonnement, l'Utilisateur Final consent à l'usage d'un tel service d'analyse desdites données.

S. Divers : Les présentes Conditions de Licence de Logiciel et tout Différend, y compris toute question concernant la soumission d'un Différend à l'arbitrage en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel, sont régis par les lois de l'État de New York, sans égard aux règles de conflit de lois qui pourraient exiger l'application de toute autre loi et/ou à la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

En cas de tout différend, la partie demanderesse devra informer par écrit l'autre partie du Différend. Les parties tenteront de résoudre chaque controverse ou réclamation dans un délai de trente (30) jours (ou toute autre période convenue par les parties), à compter de la date de remise de la notification, en ayant recours à des représentants désignés des parties ayant autorité pour négocier un règlement de la controverse ou réclamation.

Tout Différend non fondé sur un défaut de paiement de factures non contestées et survenant hors des États-Unis ou fondé sur une violation présumée commise en dehors des États-Unis sera résolu de manière définitive par une procédure d'arbitrage définitive et contraignante, conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, par un arbitre unique désigné par les parties ou, en l'absence d'accord entre les parties, par un arbitre désigné par le président de la Chambre de Commerce Internationale. Nonobstant ce qui précède, si l'une des parties demande des dommages-intérêts et autres réparations d'un montant supérieur à 1 000 000,00 \$ dans la demande initiale ou dans toute demande reconventionnelle déposée dans les 90 jours suivant la demande initiale, le Différend sera résolu par un comité de trois (3) arbitres désignés conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. L'arbitrage se déroulera en anglais, en un lieu convenu par les parties ou, à défaut d'accord entre les parties, (i) à Londres, pour tout différend survenant en Europe ou fondé sur une infraction présumée commise en Europe, (ii) à Hong Kong, pour tout différend survenant en Asie ou fondé sur une infraction présumée commise en Asie, ou (iii) à New York, pour tout Différend survenant en dehors des États-Unis, de l'Europe ou de l'Asie ou fondé sur une infraction présumée commise en dehors des États-Unis, de l'Europe ou de l'Asie. Les arbitres auront autorité seulement pour accorder des dommages-intérêts compensatoires dans les limites de la section « limitation de responsabilité ». Les arbitres n'auront pas autorité à limiter, étendre ou modifier les clauses des présentes Conditions de Licence de Logiciel. La décision des arbitres sera finale et contraignante pour les parties et peut être inscrite auprès de tout tribunal compétent au regard des parties ou de leurs biens. Les parties partageront de façon égale le coût des honoraires des arbitres, mais chacune supportera ses propres honoraires d'avocats et autres coûts liés à l'arbitrage. Les parties, leurs représentants, les autres participants et les arbitres garderont strictement confidentiels l'existence, le contenu et les résultats de l'arbitrage dans la mesure permise par la loi. Toute divulgation de l'existence, du contenu et des résultats de l'arbitrage est limitée et restreinte, à ce qui est nécessaire afin de se conformer à la loi applicable. À titre d'illustration, si la loi applicable exige la divulgation de la valeur monétaire d'une sentence d'arbitrage uniquement, l'opinion ou la justification sous-jacente de cette sentence ne peuvent être divulguées.

Pour tout Différend survenant aux États-Unis ou fondé sur une prétendue violation commise aux États-Unis, chaque partie peut intenter une action ou une poursuite devant la Cour suprême de l'État de New York, du comté de New York ou la Cour fédérale du District Sud de New

York. Chaque partie accepte la juridiction exclusive des tribunaux susmentionnés, y compris de leurs cours d'appel, aux fins de toute action et poursuite découlant des présentes Conditions de Licence de Logiciel ou s'y rapportant.

Rien dans la présente Section n'empêchera Avaya de demander des dommages-intérêts pécuniaires et des recours à tout tribunal compétent pour les sommes dues en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel ou de toute commande. Si Avaya choisit d'intenter une action en justice devant un tribunal compétent aux fins susmentionnées, chaque partie (i) renonce irrévocablement à toute objection qu'elle pourrait avoir quant au lieu de l'action en justice intentée devant ces tribunaux ou au fait que cette action en justice a été intentée dans un forum inapproprié, et (ii) renonce en outre au droit d'objecter à l'égard de cette action en justice qu'un tel tribunal n'a pas compétence sur cette partie.

Rien dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel ne pourra être interprété comme empêchant l'une ou l'autre partie de demander des mesures provisoires, y compris des ordonnances d'interdiction temporaire et des ordonnances préliminaires auprès d'un tribunal compétent afin de protéger ses droits, y compris ses droits en attendant un arbitrage, à tout moment. Les parties conviennent que la clause d'arbitrage de la présente Section peut être appliquée par injonction ou autre ordonnance équitable, et qu'aucune caution ou garantie de quelque nature que ce soit ne sera exigée à l'égard d'une telle injonction ou ordonnance.

À l'exception des actions pour défaut de paiement ou violation des droits de propriété d'Avaya, les actions relatives aux Différends entre les parties doivent être intentées conformément à la présente Section dans les 2 ans suivant la naissance de la cause de l'action.

Les parties feront en sorte que leurs Affiliés se conforment aux procédures de règlement des différends décrites dans la présente Section.

Si une disposition des Conditions de Licence de Logiciel s'avère inopposable ou nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des Conditions de Licence de Logiciel, qui resteront valables et opposables, et la disposition concernée sera modifiée et interprétée afin de respecter au mieux les objectifs de la disposition initiale dans les limites de la loi applicable. Le fait de ne pas faire valoir les droits prévus par les Conditions de Licence de Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de résiliation en cas de violation ou de manquement, ne sera pas considéré comme une renonciation au droit d'appliquer chacune des dispositions des Conditions de Licence de Logiciel. Si l'Utilisateur Final déplace tout Logiciel, et qu'en conséquence d'un tel déplacement une juridiction impose des droits, taxes, impôts (y compris des retenues à la source, frais, frais de douanes ou autres droits liés à l'importation ou à l'exportation dudit Logiciel), l'Utilisateur Final est et reconnaît être l'unique responsable du paiement de ces taxes ou frais.

ANNEXE A - Définitions

Les termes définis sont identifiés par des lettres majuscules et ont le sens qui leur est donné dans la présente annexe ou ailleurs dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel. La présente annexe A est intégrée aux Conditions de Licence de Logiciel et en fait partie intégrante.

- Le terme « **Affilié** » désigne toutes les entités qui contrôlent directement ou indirectement, qui sont contrôlées par ou soumises à un contrôle commun avec Avaya LLC ou l'Utilisateur Final. Pour cette définition, le terme « contrôle » désigne le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de cette partie, directement ou indirectement, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement ; et les termes « contrôle » et « contrôlé » ont des significations corrélatives à ce qui précède.
- Le terme « **Avaya** » désigne Avaya LLC ou l'Affilié Avaya concerné.

- Le terme « **Partenaire de Distribution Avaya** » désigne un revendeur Avaya, un distributeur, un partenaire direct, un intégrateur système, un fournisseur de services ou un autre partenaire autorisé à fournir le Logiciel aux Utilisateurs Finaux sur le territoire concerné.
- Le terme « **Différend** » désigne tout contentieux résultant de, ou en rapport avec les présentes Conditions de Licence de Logiciel.
- Le terme « **Documentation** » désigne toute information publiée sur différents supports, pouvant contenir des informations sur les produits, des descriptions des abonnements ou des descriptions de services, des instructions sur le fonctionnement et des spécifications de performance généralement mises à la disposition des utilisateurs de ces produits. Le terme documentation n'inclut pas les documents marketing.
- Le terme « **EAR** » désigne les « Export Administration Regulations ».
- Le terme « **Utilisateur Final** » désigne l'entité ou la personne autorisée à agir au nom d'une entité qui télécharge ou utilise le Logiciel ou qui autorise d'autres personnes à le faire.
- Le terme « **Activités à Haut Risque** » désigne tout environnement exigeant une performance à sécurité intégrée dans lequel la défaillance du Logiciel pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles ou des dommages matériels importants.
- Le terme « **Politique de Portabilité des Licences** » désigne la politique actuelle de portabilité de licence de Logiciel d'Avaya disponible sur <https://support.avaya.com/support/en/helpcenter/GenericDetail/C2009223142629795043> ou tout site successeur désigné par Avaya.
- Le terme « **OSS** » désigne « Open-Source Software », un logiciel libre.
- Le terme « **Données Personnelles** » désigne les données qui identifient ou peuvent être utilisées pour identifier une personne.
- Le terme « **RTU** » désigne les droits accordés pour utiliser le Logiciel.
- Le terme « **Logiciel** » désigne les programmes informatiques en code objet fournis par Avaya ou par un Partenaire de Distribution Avaya, y compris les logiciels préinstallés sur le matériel, et l'ensemble des mises à niveau, mises à jour, correctifs, corrections de bogues ou versions modifiées de ceux-ci.
- Le terme « **Éléments Tiers** » désigne : (i) les logiciels de tiers qui vous sont concédés sous licence en vertu de leurs propres conditions de licence disponibles sur <http://support.avaya.com/Copyright> ; et/ou (ii) les OSS qui ne sont pas la propriété d'Avaya et qui sont soumis à des conditions de licence distinctes telles que définies sur <http://support.avaya.com/Copyright>.
- Le terme « **Produits Tiers** » désigne tout produit fabriqué ou fourni par une partie autre qu'Avaya, y compris : (i) les produits commandés par le client auprès de tiers ; (ii) les produits fournis par Avaya qui sont reconnaissables en tant qu'articles individuels ; et (iii) les produits identifiés comme articles distincts sur la liste des prix, les devis, les formulaires de spécification de commande ou la documentation d'Avaya.
- Le terme « **Services Tiers** » désigne tout service de marque autre qu'Avaya fourni en vertu de votre contrat avec Avaya ou un partenaire Avaya.
- Le terme « **Conditions de Tiers** » désigne les conditions générales supplémentaires en vigueur à la date d'une commande qui s'appliquent aux Produits et Services Tiers et qui se

trouvent sur <http://support.avaya.com/Copyright> ou sur son site successeur sous le nom du produit ou service concerné.

ANNEXE B - Conditions supplémentaires

Dans le cas où l'Utilisateur Final dispose d'un contrat valide avec Avaya ou un Partenaire de Distribution Avaya pouvant être utilisé pour acheter le Logiciel, les sections suivantes des présentes Conditions de Licence de Logiciel ne s'appliqueront pas et le contrat existant prévaudra (à condition que celles-ci figurent dans le contrat existant) :

A. Garantie : La Politique mondiale de garantie des produits pour les Utilisateurs Finaux d'Avaya, qui décrit les conditions et limites de la garantie du Logiciel et des supports du Logiciel, ainsi que les procédures, exclusions et clauses de non-responsabilité applicables, est disponible sur le site web suivant : <https://support.avaya.com/css/secure/documents/003896175> (ou un site lui succédant). NI AVAYA NI SES FOURNISSEURS N'ACCORDE UNE QUELCONQUE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE LES MENACES À LA SÉCURITÉ ET LES VULNÉRABILITÉS SERONT DÉTECTÉES OU QUE LE LOGICIEL PROTÉGERA LE RÉSEAU D'UN UTILISATEUR FINAL OU TOUT ÉLÉMENT D'UN RÉSEAU PARTICULIER CONTRE LES INTRUSIONS ET TOUTE AUTRE FAILLE DE SÉCURITÉ. Veuillez noter que si l'Utilisateur Final achète le Logiciel auprès d'un Partenaire de Distribution Avaya en dehors des États-Unis ou du Canada, toute garantie est fournie à l'Utilisateur Final par ledit Partenaire de Distribution Avaya et non par Avaya.

B. Limitation de responsabilité : SAUF EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU DE FAUTE INTENTIONNELLE ET DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, NI AVAYA, LES FILIALES D'AVAYA, SES CONCÉDANTS DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS, NI AUCUN DE SES REPRÉSENTANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS OU AGENTS NE SONT RESPONSABLES DE (i) TOUT PRÉJUDICE INDIRECT, FORTUIT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, (ii) TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE REVENUS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, PERTE DÉCOULANT D'UNE FRAUDE À LA TÉLÉCOMMUNICATION/ TÉLÉPHONIE, OU COÛTS D'ASSURANCE, MARCHANDISES DE REMPLACEMENT OU PERFORMANCES, OU (iii) TOUT DOMMAGE DIRECT RÉSULTANT DES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX FRAIS VERSÉS POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION DANS LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE DE LA RÉCLAMATION. QUE L'UTILISATEUR FINAL EN AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉ, AIT OU NON DES RAISONS DE LE SAVOIR OU D'EN CONNAÎTRE LA POSSIBILITÉ, ET QUE LES RECOURS LIMITÉS MANQUENT OU NON À LEUR FONCTION ESSENTIELLE, LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ MENTIONNÉES DANS CETTE SECTION S'APPLIQUENT À TOUT DOMMAGE CAUSÉ, QUELS QU'EN SOIENT LES CAUSES ET LE TYPE DE RESPONSABILITÉ, QUE CELLE-CI SOIT FONDÉE SUR LA VIOLATION D'UN CONTRAT, SUR UN DÉLIT (Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER EN CAS DE NÉGLIGENCE), OU AUTRE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST FIXÉE POUR L'ENSEMBLE, ET NON PAR INCIDENT.